

Conditions Générales de Vente

ARTICLE PRÉLIMINAIRE - PRÉSENTATION DE LSE

Laurène Services Equestres (« LSE ») est une entreprise individuelle, dont le siège est situé au 185 Rue du Puntet, 40160 Parentis en Born, n° SIRET : 840 225 684 000 33, représentée par Madame Laurène DELON.

LSE a pour activité la réalisation de prestations de services équestres auprès de particuliers et professionnels en France.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CONDITIONS GENERALES DE VENTE ») s'appliquent à toute prestation de service rendue par LSE.

1. DÉFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes en lettres en majuscules, les termes ci-dessous auront le sens qui leur est attribué ci-après, quel que soit leur genre ou leur nombre :

- **CLIENT** : désigne la personne physique ou morale ayant effectué une ou plusieurs COMMANDES, d'un ou plusieurs SERVICE(S) suivi de leur paiement effectif.
- **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** : les conditions générales de vente qui font l'objet des présentes.
-
- **DONNÉES PERSONNELLES** : désigne au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (modifiée par le décret du 4 novembre 1991 et par la loi du 6 août 2004 transposant la directive 95/46/CE), toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.
- **LES PARTIES** : désigne LSE et le CLIENT en tant que cocontractantes aux présentes.
- **SERVICE (S)** : désigne toute prestation de SERVICE équestre rendue par LSE.
- **PRIX** : la valeur unitaire d'un ou plusieurs SERVICE(S) ; cette valeur s'entend taxes comprises.

2. CONDITIONS D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE déterminent les conditions contractuelles applicables aux prestations de SERVICE(S) rendues par LSE à le CLIENT.

L'ACHETEUR déclare avoir pris connaissance des présentes et les avoir acceptées sans réserve.

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont applicables à l'exclusion de toutes autres conditions générales de vente ou d'achat figurant sur les propositions, offres, accusés de réception, factures, correspondances, ou imprimés émis par le CLIENT.

La validation du devis vaut validation des CONDITIONS GENERALES DE VENTE par le CLIENT.

3. OBJET

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LSE vend les SERVICES au CLIENT.

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont applicables à l'ensemble des SERVICES rendues par LSE, notamment :

- Services de palefrenière :
 - Nourrissage d'équidés
 - Nettoyage de boxes
 - Entretien et petites réparations de clôtures
 - Présentation des équidés aux prestataires
 - Nettoyage abreuvoirs
 - Soins de base – tontes

- Services d'animation :
 - Activités à poney,
 - Enfants – adultes
 - Public anglophone
 - Encadrement de stagiaires
 - Evènements : organisation et encadrement

- Services auprès de particuliers :
 - Gardiennage à domicile
 - Soins animaux
 - Travail en main

S'agissant d'un listing non exhaustif, tout SERVICE(S) non listé dans les présentes conditions générales de vente est soumis à aux conditions générales de vente.

4. PRIX – PAIEMENT

Le CONTRAT est conclu aux PRIX et conditions exposés par LSE au CLIENT dans le devis préalablement établi et communiqué au CLIENT pour validation. La validation du devis par le CLIENT vaut automatiquement acceptation des CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Le PRIX, exprimé en euros, de chaque SERVICE est toujours exprimé hors frais de déplacement.

Les frais de déplacement sont indiqués dans le devis et facturés en supplément.

Sauf indication contraire, les factures sont payables à réception.

5. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le CLIENT font l'objet d'un traitement informatique réalisé par LSE et sont indispensable au traitement de la prestation de SERVICE. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des prestations de SERVICES.

6. RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

LSE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices directs ou indirects subis par le CLIENT qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

En tout état de cause la responsabilité de LSE, en cas de dommages survenu au CLIENT, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder le montant total hors taxes des sommes encaissés par LSE sur l'année en cours au moment du dommage.

LSE s'engage à souscrire et à tenir à jour une police d'assurance responsabilité civile.

Le numéro de police de la police d'assurance en cours à la date des présente CONDITIONS GENERALES DE VENTE : AXA 10828158704.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses viendrait à être déclarée nulle par une décision de justice ou s'avérerait impossible à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée de nullité et les PARTIES s'engagent à négocier de bonne foi une clause de remplacement.

Le fait pour une PARTIE de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque des CONDITIONS GENERALES DE VENTE ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes.

Le fait pour une PARTIE de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du CONTRAT ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre PARTIE non conforme aux dispositions des CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne saurait conférer un droit quelconque à la PARTIE qui bénéficie d'une telle tolérance.

Les PARTIES reconnaissent qu'elles agissent en qualité de cocontractantes indépendantes. Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne peuvent avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

8. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les CONDITIONS GENERALES DE VENTES sont exclusivement soumises à la loi française.

Les PARTIES s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT ou des CONDITIONS GENERALES DE VENTE. L'ACHETEUR, s'il est consommateur au sens de la loi, s'engage, en cas de différend, à introduire directement, et au préalable, une réclamation à LSE.

Si les PARTIES ne parviennent pas à obtenir une résolution amiable ou par le biais d'une médiation, tout litige relatif notamment à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent contrat et, plus généralement, à la relation de liant les parties, relève de la compétence exclusive des juridictions françaises territorialement compétentes.